

COMMUNE DE LA CHAPELLE-PA

Extrait du registre des délibérations

N° 29-04-2026-1

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de monsieur Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22-04-2026.

Etaient présents : Mes et Mrs Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Valérie JOLLY, Sylvain GAUTIER, Frédérique DELORME, Catherine GUILBAUD, Frédéric CHABOT, Chrystelle PREAULT, Annabelle PICARD, Quentin ANGER, Nathan JOLLY, Rose RAUTUREAU et Alexis GUILLET

Étaient absents et excusés : mesdames Elodie POIRIER et Valentine PRAUD

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Quorum : atteint

Mme Valérie JOLLY a été élue secrétaire de séance

Objet : affectation du résultat 2025 au budget communal 2026

Classement nomenclature ACTES /7 : finances locales /7-1 : décisions budgétaires

Le Conseil Municipal considérant le budget communal**Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 :**

A - Résultat de l'exercice (recettes-dépenses) : + 290 136.45 €

B - Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif 2024) : + 114 995.39 €

C - Résultat à affecter (A +B) : + 405 131.84 €

Investissement :

D - Solde d'exécution 2025

D 001 (besoin de financement) : résultat excédentaire 2025 : 163 553.71 € - résultat déficitaire 2024 : - 423 850.09 € = - 260 296.38 € / déficit de clôture 2025

R 001 (excédent de financement) : 0 €

E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2025

Besoin de financement : 100 548 €

Excédent de financement : 0 €

F – Besoin de financement (D + E) : 360 844.38 €

COMMUNE DE LA CHAPELLE

Extrait du registre des délibérations

N° 29-04-2026-1

Le Conseil Municipal décide :

Affectation C : + 405 131.84 €

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement : 360 844.38 €

2) Report en fonctionnement : Recettes (002) : + 44 287.46 €

Fait et délibéré à La Chapelle-Palluau,

Le 29-04-2026

Affiché le 30-04-2026

Le maire : Xavier PROUTEAU

La secrétaire : Valérie JOLLY



COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

Extrait du registre des délibérations

N° 29-04-2026-2

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de monsieur Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22-04-2026.

Étaient présents : Mes et Mrs Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Valérie JOLLY, Sylvain GAUTIER, Frédérique DELORME, Catherine GUILBAUD, Frédéric CHABOT, Chrystelle PREAULT, Annabelle PICARD, Quentin ANGER, Nathan JOLLY, Rose RAUTUREAU et Alexis GUILLET

Étaient absents et excusés : mesdames Elodie POIRIER et Valentine PRAUD

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Quorum : atteint

Mme Valérie JOLLY a été élue secrétaire de séance

Objet : vote du budget primitif communal 2026

Classement nomenclature ACTES /7 : finances locales /7-1 : décisions budgétaires

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- l'attribution des subventions proposée
- Le budget primitif communal 2026 qui s'équilibre
- * en fonctionnement en dépenses et recettes : 1 070 650 €
- * en investissement en dépenses et recettes : 825 632 €

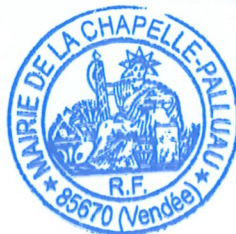
Fait et délibéré à La Chapelle-Palluau,

Le 29-04-2026

Affiché le 30-04-2026

Le maire : Xavier PROUTEAU

La secrétaire : Valérie JOLLY



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le



ID : 085-218500551-20260429-29_04_2026_2-BF

Extrait du registre des délibérations

N° 09-04-2025-3

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de monsieur Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22-04-2026.

Etaient présents : Mes et Mrs Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Valérie JOLLY, Sylvain GAUTIER, Frédérique DELORME, Catherine GUILBAUD, Frédéric CHABOT, Chrystelle PREAULT, Annabelle PICARD, Quentin ANGER, Nathan JOLLY, Rose RAUTUREAU et Alexis GUILLET

Étaient absents et excusés : mesdames Elodie POIRIER et Valentine PRAUD

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Quorum : atteint

Mme Valérie JOLLY a été élue secrétaire de séance

Objet : vote des taux d'imposition 2026

Classement nomenclature ACTES /7 : finances locales /7-2 : fiscalité

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2025 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) 37.33 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 54.03 %

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) 18.17 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Extrait du registre des délibérations

N° 09-04-2025-3

- Fixe les taux applicables en 2026 comme suit en reconduisant les taux 2025 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) 37.33 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 54.03 %

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) 18.17 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

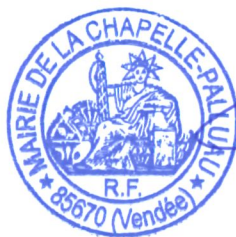
Fait et délibéré à La Chapelle-Palluau,

Le 29-04-2026

Affiché le 30-04-2026

Le maire : Xavier PROUTEAU

La secrétaire : Valérie JOLLY



Extrait du registre des délibérations

N° 29-04-2026-4

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluaudûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de monsieur Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22-04-2026.

Etaient présents : Mes et Mrs Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Valérie JOLLY, Sylvain GAUTIER, Frédérique DELORME, Catherine GUILBAUD, Frédéric CHABOT, Chrystelle PREAULT, Annabelle PICARD, Quentin ANGER, Nathan JOLLY, Rose RAUTUREAU et Alexis GUILLET

Étaient absents et excusés : mesdames Elodie POIRIER et Valentine PRAUD

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Quorum : atteint

Mme Valérie JOLLY a été élue secrétaire de séance

Objet : affectation du résultat 2025 au budget assainissement 2026

Classement nomenclature ACTES /7 : finances locales /7-1 : décisions budgétaires

Le Conseil Municipal considérant le budget assainissement

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 :

A - Résultat de l'exercice : + 23 397.50 €

B - Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du CFU 2025) : + 197 737.53 €

C - Résultat à affecter (A +B) : + 221 135.03 €

Investissement :

D - Solde d'exécution 2025

D 001 (besoin de financement) : 0 €

R 001 (excédent de financement) : résultat excédentaire 2025 : 16 771.07 € + report excédent investissement 2024 de 50 888.19 € = excédent de clôture 2025 : + 67 659.26 €

E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2025

Besoin de financement : 0 €

Excédent de financement : 0 €

Extrait du registre des délibérations

N° 29-04-2026-4

F – besoin de financement (D- E) : pas de besoin car le solde est positif (67 659.26 €)

Le Conseil Municipal décide :

Affectation C : 221 135.03 €

- 1) Affectation en réserve R 1068 en investissement : 0 €
- 2) Report en fonctionnement : recettes (002) : 221 135.03 €.

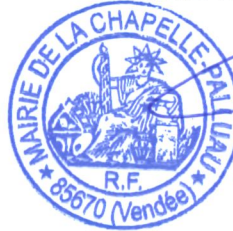
Fait et délibéré à La Chapelle-Palluau,

Le 29-04-2026

Affiché le 30-04-2026

Le maire : Xavier PROUTEAU

La secrétaire : Valérie JOLLY



COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

Extrait du registre des délibérations

N° 29-04-2026-5

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de monsieur Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22-04-2026.

Etaient présents : Mes et Mrs Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Valérie JOLLY, Sylvain GAUTIER, Frédérique DELORME, Catherine GUILBAUD, Frédéric CHABOT, Chrystelle PREAULT, Annabelle PICARD, Quentin ANGER, Nathan JOLLY, Rose RAUTUREAU et Alexis GUILLET

Étaient absents et excusés : mesdames Elodie POIRIER et Valentine PRAUD

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Quorum : atteint

Mme Valérie JOLLY a été élue secrétaire de séance

Objet : vote du budget primitif assainissement 2026

Classement nomenclature ACTES /7 : finances locales /7-1 : décisions budgétaires

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif assainissement 2026 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

* en fonctionnement en dépenses et recettes : 295 017 €

* en investissement en dépenses et recettes : 284 614 €

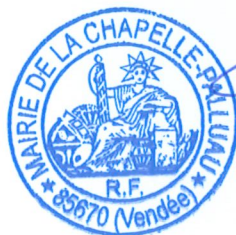
Fait et délibéré à La Chapelle-Palluau,

Le 29-04-2026

Affiché le 30-04-2026

Le maire : Xavier PROUTEAU

La secrétaire : Valérie JOLLY



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le



ID : 085-218500551-20260429-29_04_2026_5-BF

Extrait du registre des délibérations

N° 29-04-2026-6

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluaud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de monsieur Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22-04-2026.

Etaient présents : Mes et Mrs Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Valérie JOLLY, Sylvain GAUTIER, Frédérique DELORME, Catherine GUILBAUD, Frédéric CHABOT, Chrystelle PREAULT, Annabelle PICARD, Quentin ANGER, Nathan JOLLY, Rose RAUTUREAU et Alexis GUILLET

Étaient absents et excusés : mesdames Elodie POIRIER et Valentine PRAUD

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Quorum : atteint

Mme Valérie JOLLY a été élue secrétaire de séance

Objet : commission communale des impôts directs

Classement nomenclature ACTES /5 : institutions et vie politique / 5-3 : désignation des représentants

Monsieur le Maire informe que conformément au 1 de l'[article 1650](#) du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal (6 ans)

Il faut donner 24 noms et c'est l'administration fiscale qui nommera les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants ;

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation)

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal fixe comme suit la liste des contribuables parmi lesquels pourront être choisis les membres de la commission :

COMMUNE DE LA CHAPELLE

Extrait du registre des délibérations

N° 29-04-2026-6

Proposition comme commissaires titulaires

- Jean-Michel VALOT : 1, Douin
- Daniel JACQUES : 4, Le Piquérand
- Henri FILLATRE : 7, rue de la Croix Gilard
- Jean-Paul RIGALLEAU : 6, La Rochette
- Edith ANGIBAUD : 9, rue de Douin
- Annie RENAUD : 13, rue de la Brémaudière
- Amélie GUILLET : 9, rue des Sables
- Didier DAVIET : 5, La Rochette
- Didier BOUANCHEAU : 2, La Brunière
- Jérôme QUINT : 3, rue des Pressoirs
- André BEAUGENDRE : rue du Petit Fief
- Séverine BOURGET : 9, le Piquérand

Proposition comme commissaires suppléants

- Pascale PROUTEAU : 23, rue des Sables
- Claudine BESSON : 6, le Piquérand
- Bernard PAQUEREAU : 34, rue de Nantes
- Alain PUAUD : 6, impasse des Démeries
- Marie-Noëlle GUILLOTON : 10, chemin des jardins
- Jean-Paul OSWALD : 11, rue de la Croix Gilard
- Nathalie GIRAUDEAU : 1, rue de la Joussemière
- Patrice GUILLOTON : 8, impasse du Charron
- Olivier PRAUD : 8 bis, rue de la Joussemière
- François PELLE : 10, La Vergne
- Monique ROY : 12, place de l'église
- Myriam CLENET : 24, rue des Pressoirs

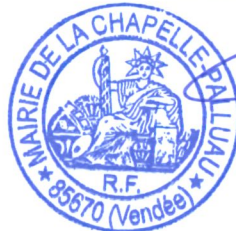
Fait et délibéré à La Chapelle-Palluau,

Le 29-04-2026

Affiché le 30-04-2026

Le maire : Xavier PROUTEAU

La secrétaire : Valérie JOLLY



Extrait du registre des délibérations

N° 29-04-2026-7

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Pallau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de monsieur Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22-04-2026.

Etaient présents : Mes et Mrs Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Valérie JOLLY, Sylvain GAUTIER, Frédérique DELORME, Catherine GUILBAUD, Frédéric CHABOT, Chrystelle PREAULT, Annabelle PICARD, Quentin ANGER, Nathan JOLLY, Rose RAUTUREAU et Alexis GUILLET

Étaient absents et excusés : mesdames Elodie POIRIER et Valentine PRAUD

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Quorum : atteint

Mme Valérie JOLLY a été élue secrétaire de séance

Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres (C.A.O.) à caractère permanent

Classement nomenclature ACTES /5 : institutions et vie politique / 5-3 : désignations de représentants

Monsieur le maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article L1411-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales selon lesquelles la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants est composée, en plus du maire, président de droit, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le maire propose la liste suivante :

Titulaires : Sylvain GAUTIER-Frédérique DELORME et Annabelle PICARD
Suppléants : Valérie JOLLY-Frédéric CHABOT et Laurent PREAULT

Le conseil municipal décide de voter à main levée.

Les votes ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 13
Suffrages exprimés : 13
Liste proposée : 13

Sont ainsi déclarés élus :

Titulaires : Sylvain GAUTIER-Frédérique DELORME et Annabelle PICARD

COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

PALLUAU



Extrait du registre des délibérations

N° 29-04-2026-7

Suppléants : Valérie JOLLY-Frédéric CHABOT et Laurent PREAULT
Pour faire partie de la commission d'appel d'offres à caractère permanent avec monsieur le maire, président de droit.

La Secrétaire : Valérie JOLLY

Fait et délibéré à La Chapelle-Palluaud,

Le 29-04-2026

Affiché le 30-04-2026

Le Maire : Xavier PROUTEAU

